

Recueil Dalloz

JE SUIS
CHARLIE

> hebdomadaire
191^e année
15 janvier 2015
n° 2 / 7627^e
pages 65 à 152

Art. L. 121-12

L'assureur qui a payé l'indemnité d'assurance est subrogé, jusqu'à concurrence de cette indemnité, dans les droits et actions de l'assuré contre les tiers qui, par leur fait, ont causé le dommage ayant donné lieu à la responsabilité de l'assureur.

L'assureur peut être déchargé, en tout ou en partie, de sa responsabilité

si l'assuré a commis une faute ou un délit qui a contribué au dommage.

CODE
DES
ASSURANCES

... par dérogation aux dispositions précédentes, l'assureur n'a aucun recours contre les parents, descendants, ascendans, frères ou sœurs directs, préposés, employés ouverts ou domestiques, et généralement toute personne ayant habituellement son foyer de secours, ainsi que le conjoint ou le concubinage de l'assuré, par voie de recours.

CHRONIQUE / Assurance terrestre

Du concours de l'assuré et de l'assureur subrogé

> Philippe Casson

91

ÉDITORIAL

65 Je suis Charlie, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 69 Hypothèque rechargeable: rétablissement pour les professionnels par la loi du 20 décembre 2014
- 81 Ordre des médecins (radiation): rejet du pourvoi dans l'affaire *Bonnemaison*

POINTS DE VUE

- 87 L'animal va-t-il s'égarer dans le code civil?, Philippe Malinvaud
- 89 Quelle solidarité passive dans le code civil de demain?, Antoine Hontebeyrie

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 97 **Chronique:** La mesure de justice restaurative, ou les mystères d'une voie procédurale parallèle, Gaëlle Rabut-Bonaldi
- Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:**
- 104 Chambre sociale, Emmanuelle Wurtz, Fanélie Ducloz, Sabine Mariette, Nathalie Sabotier et Philippe Flores
- 110 Chambre criminelle, Gildas Barbier, Benoît Laurent, Géraldine Guého et Thierry Azéma
- 124 **Panorama:** Responsabilité civile, Philippe Brun et Olivier Gout
- 136 **Notes:** Quelle est la loi applicable à la commission de transport?, note sous CJUE 23 oct. 2014, Philippe Delebecque et Jean Arié Lévy
- 140 Garantie de la dette d'autrui par une société civile: le respect de l'intérêt social est une condition de validité, note sous Com. 23 sept. 2014, David Robine
- 145 Les clauses de résiliation unilatérale dans les contrats administratifs sont désormais admises mais sous conditions, note sous CE 8 oct. 2014, Serge Pugeault

321502



ENTRETIEN

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Janvier 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

par Michel Vivant

65

Je suis Charlie

ACTUALITÉS

68

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque rechargeable:
rétablissement pour les professionnels
par la loi du 20 décembre 2014

Concurrence-Distribution

Rupture d'une relation commerciale
(indemnisation): validité des conventions
et transactions, *Com. 16 déc. 2014*

Entreprise en difficulté

Extension de procédure:
confusion des patrimoines au sein
d'un groupe de sociétés, *Com. 16 déc. 2014*

Nullité de la période suspecte:

actes antérieurs à la date de cessation
des paiements, *Com. 16 déc. 2014*

Procédure d'insolvabilité: action contre
un défenseur domicilié dans un État tiers,
CJUE 4 déc. 2014

Propriété intellectuelle

Brevet d'invention biotechnologique:
qualification d'un ovule humain non fécondé,
CJUE 18 déc. 2014

72

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité médicale (ONIAM):
recours subrogatoire contre l'établissement
non fautif, *Civ. 1^{re}, 18 déc. 2014*

Contrats d'assurance (résiliation à tout
moment): publication du décret d'application

Famille-Personne-Succession

Dettes ménagères: sort des dettes de santé
contractées par un époux, *Civ. 1^{re}, 17 déc. 2014*

73

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail mixte (renouvellement): critères
de réévaluation du loyer, *Civ. 3^e, 17 déc. 2014*

Copropriété

Vente de lots de copropriété: suppression
de la référence à la « surface habitable »

Expropriation

Droit de rétrocession: démolition
de l'immeuble sur la parcelle expropriée,
Civ. 3^e, 17 déc. 2014

74

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Union européenne: avis sur le projet
d'adhésion à la Convention européenne
des droits de l'homme, *CJUE 18 déc. 2014*

76

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Prise illégale d'intérêts (affaire du Mediator):
éléments constitutifs de l'infraction,
Crim. 16 déc. 2014

Procédure pénale

Application des peines:
publication d'un décret et d'une circulaire
Audition libre (assistance de l'avocat):
publication d'une circulaire

78

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Versement de transport: conventionnalité
de la loi de validation du 29 décembre 2012,
Civ. 2^e, 18 déc. 2014

Haute autorité pour la transparence:

remise du rapport et de vingt propositions

Associations professionnelles de militaires:
présentation d'un rapport et d'un avant-projet

Fiscalité

Loi de finances pour 2015: validation
par le Conseil constitutionnel et publication

Santé publique

Ordre des médecins (radiation):
rejet du pourvoi dans l'affaire *Bonnemaison*,
CE 30 déc. 2014

82

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Salarié protégé (médecin du travail):
calcul de l'indemnité en cas de licenciement,
Cass., avis, 15 déc. 2014

Délégué syndical (réintégration):
bénéfice de la protection complémentaire,
Soc. 16 déc. 2014

Pôle emploi (consultation

des institutions représentatives): compétence
du juge judiciaire, *Soc. 16 déc. 2014*

Représentation du personnel (maintien
des mandats): conséquences d'un transfert
d'entité, *Soc. 17 déc. 2014*

85

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Exequatur: motivation d'un rejet pour *forum*
shopping frauduleux, *Civ. 1^{re}, 17 déc. 2014*

Arbitrage (impartialité et indépendance):
appréciation du doute raisonnable,
Civ. 1^{re}, 18 déc. 2014

Profession juridique et judiciaire

Avocat (bâtonnier et Conseil national
des barreaux): publication d'un décret



POINTS DE VUE

87

L'animal va-t-il s'égarer dans le code civil?
par Philippe Malinvaud

89

Quelle solidarité passive dans le code civil de demain?
par Antoine Hontebeyrie



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

91

Du concours de l'assuré et de l'assureur subrogé
par Philippe Casson

97

La mesure de justice restaurative,
ou les mystères d'une voie procédurale parallèle
par Gaëlle Rabut-Bonaldi

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

104

Chambre sociale
par Emmanuelle Wurtz, Fanélie Ducloz,
Sabine Mariette, Nathalie Sabotier
et Philippe Flores

110

Chambre criminelle
par Gildas Barbier, Benoît Laurent,
Géraldine Guého et Thierry Azéma

PANORAMA

124

Responsabilité civile
novembre 2013 - décembre 2014
par Philippe Brun et Olivier Gout

NOTES

136

Quelle est la loi applicable à la commission
de transport?, note sous *CJUE* 23 oct. 2014
par Philippe Delebecque et Jean Arié Lévy

140

Garantie de la dette d'autrui par une société civile:
le respect de l'intérêt social est une condition
de validité, note sous *Com.* 23 sept. 2014
par David Robine

145

Les clauses de résiliation unilatérale
dans les contrats administratifs sont désormais admises
mais sous conditions, note sous *CE* 8 oct. 2014
par Serge Pugeault



ENTRETIEN

152

Gaël Le Faou - Soumettre les dividendes à cotisation:
bonne ou mauvaise idée?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).